

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 932 136 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
07.11.2001 Bulletin 2001/45

(51) Int Cl.7: **G09F 3/10**

(21) Numéro de dépôt: **98403198.9**

(22) Date de dépôt: **17.12.1998**

(54) **Etiquette, notamment pour conditionnement de produit cosmétique**

Etikett, insbesondere für Behälter von kosmetischen Produkten

Label, in particular for a container of cosmetic products

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(30) Priorité: **21.01.1998 FR 9800613**

(43) Date de publication de la demande:
28.07.1999 Bulletin 1999/30

(73) Titulaire: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Barre, Patrice**
92160 Antony (FR)

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL - DPI -
6, rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cedex (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 763 809 DE-A- 4 026 208
FR-A- 2 264 338 FR-A- 2 725 065

- **PATENT ABSTRACTS OF JAPAN vol. 095, no. 005, 30 juin 1995 & JP 07 040514 A (NISSHINBO IND INC), 10 février 1995**

EP 0 932 136 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention a trait à une étiquette, destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmétique. L'étiquette selon l'invention est tout particulièrement adaptée aux flacons, tels qu'utilisés pour le conditionnement des shampoings, des lotions, des crèmes de soin, ou des gels, notamment de lavage.

[0002] Traditionnellement, les étiquettes utilisées dans le domaine de la cosmétique sont formées de feuilles auto-adhésives constituées de matériaux tels que les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, ou le papier. La face de la feuille opposée à la couche adhésive est imprimée, notamment par sérigraphie, typographie, flexographie, ou par offset. Un vernis est éventuellement déposé sur la face imprimée. De telles étiquettes se caractérisent par un "toucher" relativement lisse.

[0003] Dans ce domaine du conditionnement des produits cosmétiques, on est toujours à la recherche de nouveaux concepts, tant au niveau de l'aspect visuel du conditionnement, de ses caractéristiques fonctionnelles, que de l'aspect sensoriel, en particulier au toucher. Ainsi, une demande est apparue visant à remplacer le "toucher" traditionnel des flacons, de type matériau thermoplastique par des touchers plus chauds, plus doux, tels que ceux conférés par les tissus.

[0004] L'impression sur des matériaux tels que les non tissés s'avère poser des problèmes, notamment en terme de résolution de l'impression. Ces problèmes sont liés notamment aux caractéristiques grossières de ces matériaux, comparativement à ce qui peut être obtenu avec des tissés. Ainsi, dans la demande JP-A-7040514, il est suggéré de recouvrir le non tissé d'une couche d'impression à base de résine de polyester. Outre l'inconvénient lié au coût d'une telle opération, cette solution présente l'inconvénient d'affecter de façon sensible le toucher du non tissé, qui, en raison de la présence de la résine de polyester, s'apparente aux touchers conventionnels des matériaux thermoplastiques.

[0005] Aussi, est-ce un des objets de l'invention que de réaliser une étiquette, adaptée notamment à la décoration et au marquage de conditionnements de produits cosmétiques, et offrant un toucher et un visuel différents de ceux des étiquettes conventionnelles.

[0006] C'est en particulier un objet de l'invention que de fournir une étiquette à faible coût de revient, autorisant des bonnes résolutions d'impression, et ayant un toucher du type de celui des tissus.

[0007] C'est encore un autre objet de l'invention de réaliser un conditionnement équipé d'une étiquette selon l'invention.

[0008] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant une étiquette, destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comprenant un support imprimé et une pellicule de

non tissé disposée sur le support imprimé, ladite pellicule ayant des caractéristiques de transparence telles, que l'impression du support soit visible au travers de ladite pellicule.

5 **[0009]** Ainsi, on a une étiquette présentant à la fois le toucher du tissu, et conservant les excellentes caractéristiques d'imprimabilité, notamment en termes de résolution, des étiquettes conventionnelles. Outre la sensation qu'il procure, ce toucher, surtout dans le domaine de la cosmétique, est tout particulièrement avantageux, en ce qu'il améliore la tenue en main du récipient équipé d'une telle étiquette, en particulier lorsqu'un tel récipient est destiné à être utilisé dans l'environnement des salles de bain, notamment sous la douche.

10 **[0010]** Avantageusement, la face du support opposée à la pellicule de non tissé est recouverte d'une couche adhésive sur laquelle est apposée une feuille pelable, avant application sur le conditionnement, la face de la feuille en contact avec la couche adhésive étant recouverte d'un matériau anti adhérent, notamment du silicone. L'étiquette peut toutefois être non auto-adhésive. Dans ce cas, avant apposition de l'étiquette sur la surface destinée à la recevoir, on enduit soit l'étiquette, soit ladite surface d'une composition adhésive.

20 **[0011]** Une telle feuille peut être constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier.

25 **[0012]** Selon un mode de réalisation préféré, ladite pellicule de non tissé est rendue solidaire du support par collage au moyen d'une colle ou d'un vernis.

30 **[0013]** Le support peut être constitué d'un matériau choisi parmi les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, ou le papier. Son épaisseur peut être comprise entre 20 μm et 200 μm , et de préférence, entre 35 40 μm et 100 μm . Un tel support ne doit pas être d'épaisseur trop importante de manière à ce que l'étiquette finale ait une flexibilité adaptée pour épouser le profil de la surface sur laquelle l'étiquette est apposée. Le support est de préférence transparent. Dans cette dernière hypothèse, la face imprimée du support peut être soit celle située en regard de la pellicule de non tissé, soit celle située à l'opposé de la pellicule de non tissé.

45 **[0014]** Le non tissé peut être un non tissé de fibres thermoplastiques, notamment de polyoléfines, tels que les polypropylènes ou les polyéthylènes, ou de polyester. Sa couleur est de préférence, blanche, ou légèrement teintée. Le toucher obtenu est variable en fonction de la nature et de l'épaisseur du non tissé. On peut en effet obtenir des visuels très variés et des touchers pouvant aller du soyeux au rugueux, en passant par une multitude de nuances, en fonction des caractéristiques recherchées.

50 **[0015]** Typiquement, la pellicule de non tissé a une épaisseur comprise entre 20 μm et 500 μm , et de préférence entre 100 μm et 300 μm . Cette épaisseur ne doit pas être trop importante de sorte que la pellicule présente une transparence suffisante pour que le décor

imprimé soit visible. Toutefois, elle doit être suffisante pour conférer le toucher souhaité.

[0016] Selon un autre aspect de l'invention, on réalise un récipient comportant une étiquette selon l'invention. Un tel récipient est de préférence constitué d'un flacon, tel qu'utilisé conventionnellement pour le conditionnement des shampoings, des gels de lavage, des lotions, etc.. A titre d'exemple encore, une telle étiquette peut être apposée sur un bidon, du type bidon aérosol, ou un tube.

[0017] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- la figure 1 illustre une vue en coupe d'un mode de réalisation préféré d'une étiquette selon l'invention; et
- la figure 2 représente un mode de réalisation d'un récipient selon l'invention.

[0018] L'étiquette 1 représentée à la figure 1 présente un support transparent ou non, imprimable 2, notamment en polyéthylène haute densité, en polypropylène, en chlorure de polyvinyle, en papier, ou en polyéthylène téréphtalate. A titre purement indicatif, dans le cas d'un support en polyéthylène haute densité, son épaisseur est de l'ordre de 80 à 100 μm . Dans le cas d'un polypropylène, son épaisseur est de l'ordre de 40 à 60 μm . Dans le cas du papier, son épaisseur est de l'ordre de 100 μm . D'autres matériaux encore peuvent être utilisés.

[0019] Une face 6 du support est imprimée, et porte des informations relatives notamment à l'identification du produit, à sa marque ou dénomination commerciale, ou toute autre information à des fins purement décoratives. L'impression est faite par toute technique connue, notamment par sérigraphie, typographie, flexographie, ou par offset.

[0020] La face 3 du support 2, opposée à la face imprimée 6 est recouverte d'une composition adhésive 9, sur laquelle est déposée de façon amovible une feuille pelable 4, constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier. La face 5 de la feuille pelable 4 en contact avec la composition adhésive 9 est recouverte d'une couche anti-adhérente, notamment de silicone. La feuille 4 est retirée juste avant application de l'étiquette 1 sur le conditionnement.

[0021] Sur la face imprimée 6 du support, est déposée une couche adhésive 7, notamment une colle ou un vernis ayant de bonnes propriétés adhésives.

[0022] Une pellicule 8 de non tissé, cardé, recouvre la face imprimée du support 2, à laquelle elle adhère au moyen de la couche adhésive 7. Une telle pellicule de non tissé est formée d'un enchevêtrement plus ou moins serré de fibres, notamment synthétiques, soudées entre elles de façon conventionnelle, par laminage à chaud,

en les faisant passer entre deux rouleaux, dont l'un est chauffé et présente des bossages, en regard desquels seront formés les points de soudure. A titre d'exemple, on utilise un non tissé de polyoléfine, notamment de polypropylène ou de polyéthylène. A titre de variante, on utilise un non tissé de polyester. L'épaisseur de la pellicule 8 est de l'ordre de 100 μm à 300 μm .

[0023] Avec une telle réalisation, en raison de la transparence de contact de la pellicule de non tissé, les informations imprimées sur la face 6 du support 2 sont visibles au travers de la pellicule de non tissé.

[0024] La figure 2 représente un mode de réalisation d'un récipient 10 recouvert d'une étiquette telle que décrite à la figure 1. Un tel récipient est sous forme d'un flacon de section ovoïde, dont le corps présente deux faces principales, l'étiquette 1 étant apposée sur l'une de ces deux faces principales. De la même manière, un tel récipient pourrait être constitué d'un tube ou d'un bidon de type bidon aérosol ou spray.

[0025] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Etiquette (1), destinée à être appliquée notamment sur un conditionnement de produit cosmétique, comprenant un support imprimé (2) et une pellicule de non tissé (8) disposée sur le support imprimé (2), ladite pellicule (8) ayant des caractéristiques de transparence telles que l'impression du support (2) soit visible au travers de ladite pellicule (8).
2. Etiquette selon la revendication 1 **caractérisée en ce que** la face (3) du support (2) opposée à la pellicule de non tissé (8) est recouverte d'une couche adhésive (9) sur laquelle est apposée une feuille (4) pelable, la face (5) de la feuille (4) en contact avec la couche adhésive (9) étant recouverte d'un matériau anti adhérent, notamment du silicone.
3. Etiquette selon la revendication 2 **caractérisée en ce que** ladite feuille (4) est constituée d'un matériau choisi notamment parmi les polyéthylènes téréphtalates, les polypropylènes ou le papier.
4. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 **caractérisée en ce que** ladite pellicule de non tissé (8) est rendue solidaire du support (2) par collage au moyen d'une colle ou d'un vernis (7).
5. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 **caractérisée en ce que** le support (2) est constitué d'un matériau choisi parmi les polyéthylènes haute densité, les polypropylènes, les

chlorures de polyvinyle, les polyéthylènes téréphtalates, ou le papier.

6. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 **caractérisé en ce que** le support (2) a une épaisseur comprise entre 20 µm et 200 µm, et de préférence, entre 40 µm et 100 µm. 5
7. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 **caractérisée en ce que** le non tissé (8) est un non tissé de fibres thermoplastiques, notamment de polyoléfines tels que les polypropylènes ou les polyéthylènes, ou de polyester. 10
8. Etiquette selon l'une quelconque des revendications 1 à 7 **caractérisée en ce que** la pellicule de non tissé (8) a une épaisseur comprise entre 20 µm et 500 µm, et de préférence, entre 100 µm et 300 µm. 15
9. Récipient (10) comportant une étiquette (1) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8. 20
10. Récipient selon la revendication 9 **caractérisé en ce qu'il** est constitué d'un flacon, d'un tube, ou d'un bidon. 25

Patentansprüche

1. Etikett (1), das dazu bestimmt ist, insbesondere auf einer Konfektionierung eines kosmetischen Produkts angebracht zu werden und das einen bedruckten Träger (2) und einen auf dem bedruckten Träger (2) aufgebrachten Film (8) aus Vliesstoff aufweist, wobei der Film (8) bezüglich der Transparenz Eigenschaften aufweist, die so sind, dass der Aufdruck des Trägers (2) durch den Film (8) hindurch sichtbar ist. 30
2. Etikett nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Seite (3) des Trägers (2), die dem Film (8) aus Vliesstoff gegenüber liegt, mit einer Klebstoffschicht (9) überzogen ist, auf der eine abziehbare Folie (4) angebracht ist, wobei die Seite (5) der Folie (4), die mit der Klebstoffschicht (9) in Kontakt steht, mit einem klebfeindlichen Stoff, insbesondere mit Silicon, überzogen ist. 40
3. Etikett nach Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Folie (4) aus einem Werkstoff besteht, der insbesondere unter Polyethylenterephthalaten, Polypropylenen oder Papier ausgewählt ist. 50
4. Etikett nach einem der Ansprüche 1 bis 3, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Film (8) aus Vliesstoff durch Aufkleben mit einem Klebstoff oder einem Lack (7) auf dem Träger (2) befestigt wird. 55

5. Etikett nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Träger (2) aus einem Werkstoff besteht, der unter Polyethylenen hoher Dichte, Polypropylenen, Polyvinylchloriden, Polyethylenterephthalaten oder Papier ausgewählt ist.
6. Etikett nach einem der Ansprüche 1 bis 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Träger (2) eine Stärke im Bereich von 20 bis 200 µm und vorzugsweise von 40 bis 100 µm aufweist.
7. Etikett nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** es sich bei dem Vliesstoff (8) um einen Vliesstoff aus thermoplastischen Fasern, insbesondere aus Polyolefinen, wie Polypropylenen oder Polyethylenen, oder aus Polyester handelt.
8. Etikett nach einem der Ansprüche 1 bis 7, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Film (8) aus Vliesstoff eine Stärke im Bereich von 20 bis 500 µm und vorzugsweise von 100 bis 300 µm aufweist.
9. Behälter (10), der ein Etikett (1) nach einem der Ansprüche 1 bis 8 aufweist.
10. Behälter nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** es sich um ein Fläschchen, eine Tube oder eine Dose handelt.

Claims

1. Label (1), intended to be applied especially to a package for a cosmetic product, comprising a printed substrate (2) and a film of nonwoven (8) placed on the printed substrate (2), the said film (8) being transparent so that the printing on the substrate (2) can be seen through the said film (8). 35
2. Label according to Claim 1, **characterized in that** the opposite side (3) of the substrate (2) from the film of nonwoven (8) is covered with an adhesive layer (9) to which a peel-off sheet (4) is affixed, that side (5) of the sheet (4) in contact with the adhesive layer (9) being covered with a non-stick material, especially silicone. 40
3. Label according to Claim 2, **characterized in that** the said sheet (4) consists of a material chosen especially from among polyethylene terephthalates, polypropylenes and paper. 50
4. Label according to any one of Claims 1 to 3, **characterized in that** the said film of nonwoven (8) is fastened to the substrate (2) by bonding, by means of an adhesive or a varnish (7). 55

5. Label according to any one of Claims 1 to 4, **characterized in that** the substrate (2) consists of a material chosen from among high-density polyethylenes, polypropylenes, polyvinyl chlorides, polyethylene terephthalates and paper. 5
6. Label according to any one of Claims 1 to 5, **characterized in that** the substrate (2) has a thickness of between 20 μm and 200 μm , and preferably between 40 μm and 100 μm . 10
7. Label according to any one of Claims 1 to 6, **characterized in that** the nonwoven (8) is a nonwoven made from thermoplastic fibres, especially from polyolefin fibres, such as polypropylene or polyethylene fibres, or from polyester fibres. 15
8. Label according to any one of Claims 1 to 7, **characterized in that** the film of nonwoven (8) has a thickness of between 20 μm and 500 μm , and preferably between 100 μm and 300 μm . 20
9. Container (10) having a label (1) according to any one of Claims 1 to 8. 25
10. Container according to Claim 9, **characterized in that** it consists of a bottle, a tube or a can. 30

30

35

40

45

50

55

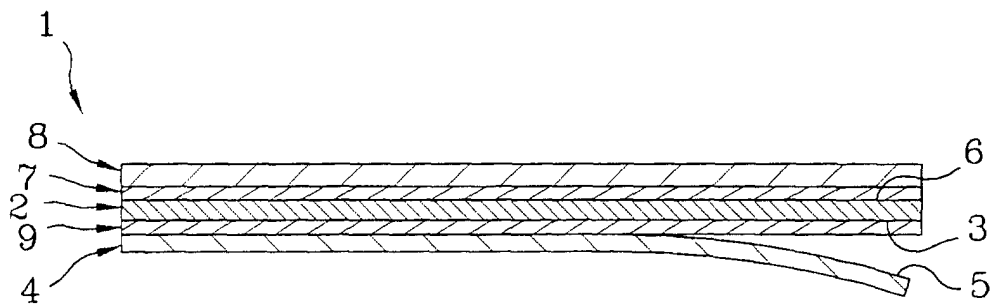


FIG. 1

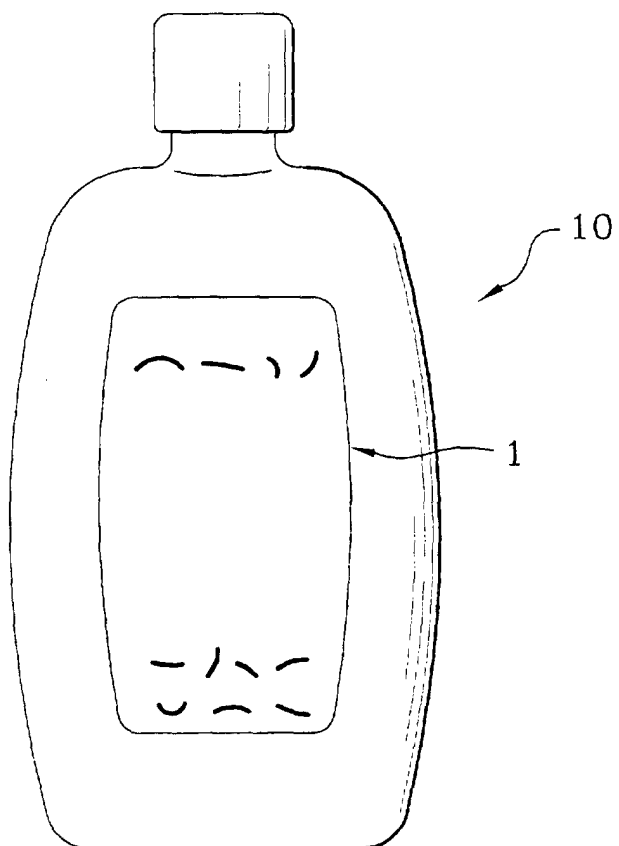


FIG. 2